

Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0 Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ (RÉSULAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE)

Je soussignée, Mélissa Charrette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, CERTIFIE QUE

- Lors d'une séance du Conseil tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix a adopté le Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023.
- 2. Le Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023 a pour effet d'abroger et de remplacer le Règlement sur les usages conditionnels n°535-2012.
- 3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité ont pu demander que le *Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023* fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
- 4. Le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement sur les usages conditionnels n°* 674-2023 est de **1916**.
- 5. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour que le *Règlement sur les usages conditionnels n°* 674-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **203**.
- 6. Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Je déclare,

Que le *Règlement sur les usages conditionnels n° 674-2023* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX, CE 1^{er} JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (01.05.2024).

Mélissa Charette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1er jour de mai de l'an deux mille vingt-quatre (01.05.2024)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er jour du mois de mai deux mille vingt-quatre (01.05.2024).

Mélissa Charette

Directrice générale et greffière-trésorière